

## Accueil périscolaire



### Contenu

**Avant l'école** : le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi

La ville propose un accueil dans les écoles de 7h00 à 8h20, assuré par les ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) en maternelle et par les animateurs en élémentaire.

**Après l'école** : le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi

En maternelle, de 16h30 à 19h00, l'accueil périscolaire du soir accueille les enfants dans leur école et un goûter leur est servi.

### En élémentaire :

- De 16h30 à 18h00 les enseignants assurent l'étude dirigée dans les locaux scolaires.

Pensez au goûter.

- De 18h00 à 19h00 l'accueil post étude est encadré par les animateurs. Les enfants de l'école Pasteur sont regroupés sur l'école Paul Bert dans la salle périscolaire.

Les parents récupèrent leur(s) enfant(s) à l'école Paul Bert, 49 rue Salengro (entrée au fond du parking).

Les parents pourront déposer et reprendre leur(s) enfant(s) durant tout le temps du service de l'accueil périscolaire matin, soir et post étude.

### Infos pratiques

#### Accueils périscolaires des maternelles\*

TARIFS Accueil matin maternelle Accueil soir maternelle

Tranches Actuels Révisés Actuels Révisés

unités	forfait		unités	forfait		unités	forfait		unités	forfait	
A	1,19	9,52	1,21	9,65	1,60	12,83	1,62	13,00			
B	1,78	14,21	1,80	14,40	2,41	19,29	2,44	19,55			
C	2,60	20,83	2,63	21,11	3,53	28,25	3,58	28,63			
D	3,20	25,59	3,24	25,93	4,33	34,63	4,39	35,09			
E	3,90	31,24	3,95	31,66	5,30	42,38	5,37	42,95			
F (HC)	4,72	37,78	4,78	38,29	6,43	51,42	6,52	52,11			

En cas de dépassement abusif des horaires le soir après 19h00, le tarif sera majoré de 15 € conformément au règlement intérieur.

Les enfants du personnel communal ne résidant pas sur la commune bénéficient du tarif déterminé par le quotient familial.

### Accueils périscolaires des élémentaires\*

TARIFS Tranches	Accueil matin élémentaire Etude dirigée						Accueil Post Etude					
	Actuels		Révisés		Actuels		Révisés		Actuels		Révisés	
	unités	forfait	unités	forfait	unités	forfait	unités	forfait	unités	forfait	unités	forfait
A	2,18	17,44	2,21	17,67	2,45	19,61	2,48	19,87	1,83	14,61	1,85	14,81
B	3,26	26,07	3,30	26,42	3,99	31,88	4,04	32,31	2,75	22,04	2,79	22,34
C	4,78	38,26	4,84	38,77	5,39	43,10	5,46	43,68	4,03	32,21	4,08	32,64
D	5,87	46,98	5,95	47,61	6,61	52,87	6,70	53,58	4,94	39,55	5,01	40,08
E	7,17	57,39	7,27	58,16	8,07	64,58	8,18	65,45	6,04	48,35	6,12	49,00
F (HC)	8,70	69,58	8,82	70,51	9,78	78,22	9,91	79,27	7,34	58,68	7,44	59,47

En cas de dépassement abusif des horaires le soir après 19h00, le tarif sera majoré de 15 € conformément au règlement intérieur.

Les enfants du personnel communal ne résidant pas sur la commune bénéficient du tarif déterminé par le quotient familial.

Contact

Accueil périscolaire

Tél. 06 75 13 09 03

Coordinateur périscolaire

Malik Aich

Tél. 01 30 40 45 06

[malik.aich@ville-beauchamp.fr](mailto:malik.aich@ville-beauchamp.fr)